

Belgian Disability Forum asbl (BDF)
Conseil d'administration
2017-09-12

Présents :

Pierre	Gyselinck	PG
Emilie	De Smet	EdS
Veerle	Van den Eede	VvdE
Peter	Schlembach	PSch

Excusés

Valérie	Neysen	VN
Gisèle	Marlière	GM
Ronald	Vrydag	RV

Invité

Thomas	Dabeux	TD
--------	--------	----

Secrétariat :

Véronique	Duchenne	VDE
Olivier	Magritte	OME
Daniel	Tresegnie	DTE

Ordre du jour

1) Approbation des pv du 20/06/2017 et 10/07/2017

- OME explique qu'il n'a pas disposé du temps nécessaire pour finaliser la rédaction de ces deux PV
- PG demande de rédiger rapidement les PV car sinon tout s'oublie

2) BDF – Conseil d'administration : démission de Thérèse Kempeneers-Foulon

- a) Lettre de démission

- PG explique que le secrétariat a reçu la lettre de démission officielle de Thérèse Kempeneers. Elle avait une connaissance et des compétences qui vont manquer au BDF
- b) Prise d'acte du BDF
 - PG rappelle que le secrétariat a envoyé une réponse signée par lui-même et par GM pour prendre acte de sa démission. Le CA avalise cette prise d'acte.
- c) Thomas Dabeux
 - PG explique que dans sa lettre de démission, TkF suggère que Thomas Dabeux (TD) rejoigne le CA du BDF pour y représenter l'ANAHM. Celui-ci est bien connu de l'ensemble des membres du CA qui ont déjà eu le plaisir de travailler avec lui sur certains dossiers. Il est certain qu'il compensera efficacement le départ de TkF
 - PG précise que le remplacement d'un administrateur est de la compétence exclusive de l'AG et il ne serait pas raisonnable de convoquer une AG pour ce seul point. Il propose que la candidature de TD soit proposée à l'AG du 15 février 2018. D'ici-là, pour assurer la continuité en terme de contenu, il propose que TD puisse participer à chaque CA, en qualité d'invité, sans droit de vote
- d) Repas le 12 décembre 2017
 - PG explique qu'il a pris contact avec Thérèse pour l'inviter à un repas de remerciement le 12/12/2017. Le CA du 12/12/2017 aura lieu l'avant-midi au lieu de l'après-midi, initialement prévu
 - OME confirme que le secrétariat s'occupera de la réservation d'un restaurant en concertation avec PG et GM et fera le nécessaire pour changer la réservation de salle pour la réunion du CA
- e) Courrier à l'EDF
 - PG explique que TkF a été Secrétaire générale de l'EDF et qu'un courrier leur sera envoyé pour annoncer sa retraite

Le CA valide l'ensemble de ces points

3) BDF – UNCRPD – suivi mise en œuvre des recommandations : contact presse

- a) Réunion de travail de l'AG du 29 juin 2017, débriefing
 - a. PG considère que la réunion était fort intéressante, avec une participation très active d'une assemblée très engagée. Cela a permis de dégager un position commune très claire
 - b. Le CA confirme le point de vue de PG
- b) Dossier de presse
 - a. PG explique que le dossier de presse a été rédigé et diffusé par le secrétariat sur base des acquis de la réunion de travail de l'AG et des consignes données par le CA supplémentaire du 10/07
- c) Le Soir
 - a. PG explique qu'une délégation du CA et le secrétariat ont reçu une journaliste du journal *Le Soir*, Elodie Blogie. Celle-ci a consacré près de 3 heures au sujet et a été très en profondeur dans sa compréhension. Le résultat a été 2 pages et demi d'informations claires et essentielles dans l'édition du lendemain dont un article en milieu de première page
 - b. Le CA considère que c'est un résultat exceptionnel
- d) RTBF
 - a. PG explique que la *RTBF* a également fait largement écho à cette thématique le même jour
 - b. DTE complète en précisant qu'il y a eu :
 - i. Un sujet dans le journal de 8h00 de *La Première (RTBF radio)* : basé sur le contenu des articles du journal *Le Soir*

- ii. Une interview de GM par Pierre Magos dans le journal de 13h00 de *La Première*
- e) Presse néerlandophone – Contact (PG)
 - a. PG explique qu’il a eu un contact avec Veerle Beel, journaliste au journal *De Standaard*. Elle lui a promis d’analyser le dossier de presse avec attention.
 - b. Il demande s’il doit envoyer copie des articles du journal *Le Soir*
 - c. Le CA considère que c’est inutile :
 - i. Elle en a vraisemblablement eu connaissance
 - ii. La démarche pourrait avoir l’effet inverse de celui escompté
- f) Presse germanophone – Contacts (PSch)
 - a. PSch explique qu’il a pris contact avec la rédaction du quotidien *Grenz Echo* il y a deux mois. Quand l’article du *Soir* a été publié, il s’est rendu à la rédaction de *Grenz Echo* avec son exemplaire du *Soir* et le leur a montré. Il a été orienté vers une stagiaire qui a pris note et enregistré leur entretien. Il a repris contact pour s’assurer du suivi et a appris que la stagiaire a terminé son stage... Il lui a cependant été confirmé que quelque chose sera publié. La difficulté pour *Grenz Echo* est qu’il s’agit d’une toute petite rédaction

EdS remercie vivement l’ensemble du secrétariat pour la masse de travail fourni. C’est une belle réussite pour le BDF et une belle carte de visite
L’ensemble du CA s’associe à EdS

4) BDF – SDGs-Objectif de développement durable

- a) Défense de l’input du BDF à l’ONU : IDA / EDF
 - o PG passe la parole à OME
 - o OME explique que ce sont le *European Disability Forum* (EDF) et l’*International Disability Alliance* (IDA) qui ont défendu le commentaire du BDF sur le rapport volontaire de la Belgique devant l’assemblée des Etats membres de l’ONU à New-York, entre le 10 et le 19 juillet 2017.
 - o PG : beaucoup d’autres associations se plaignent de ne pas avoir été consultées
- b) Suivi du courrier au Gouvernement belge – Marghem / Michel
 - o OME explique qu’un courrier a été envoyé, par voie électronique à la Ministre Marghem et au Premier ministre. Il n’a reçu aucune suite jusqu’à ce jour
- c) Société civile générale belge : quels contacts ?
 - o PG souligne que tout ce que le BDF a mis en évidence sur la non consultation est aussi mis en évidence par le CNCD, les syndicats et les mutualités
 - o OME demande s’il ne serait pas utile de rechercher un dialogue avec ces organisations ?
 - o PG souligne que concernant les objectifs du développement durable, c’est l’ensemble de la société civile qui doit être consultée. Parmi les organisations de la société civile, il y a les organisations représentatives de personnes handicapées. Dans le cadre de l’UNCRPD, c’est différent. Celle-ci prévoit bien que les organisations représentatives de personnes handicapées doivent être consultées spécifiquement
 - o EdS considère que le BDF devrait envisager sérieusement comment collaborer, à l’avenir, avec les autres organisations de la société civile concernées par ce dossier. Le Développement Durable est large et le regroupement peut être une force. Ce n’est pas une priorité pour l’instant mais cela peut être reconsidéré dans l’avenir en fonction de l’évolution du dossier et de l’implication du monde du handicap

- Elle attire également l'attention sur le fait que beaucoup de membres Altéo ont été étonnés de découvrir que le développement durable concerne aussi le social et l'accessibilité... et pas seulement une production respectueuse de l'environnement et la coopération au développement. Il faut donc aussi en parler dans nos organisations
- d) Feuille de route pour l'avenir
 - OME explique qu'il n'a pas été possible pour le secrétariat de travailler sur les prochaines actions à développer. Un contact doit être pris avec Marion Steff
 - Il ajoute que c'est un sujet porteur, qui parle aux médias et au grand public

5) BDF – Conseil de l'Europe – Charte sociale européenne – Cycle 2017 – Commentaires du BDF

- DTE explique le processus global :
 - La charte sociale européenne révisée (CSER) a été adoptée par le Conseil de l'Europe (CoE) en 1996
 - Les états parties doivent rendre un rapport sur la manière dont ils agissent en matière de droits de l'homme
 - Les rapports nationaux se suivent selon un cycle annuel
 - Chaque rapport porte sur une partie des articles de la CSER
 - La Belgique en est à son 11^{ème} rapport. Celui-ci portait sur les thématiques de la santé, de la sécurité sociale et de la protection sociale
 - Le BDF a coordonné une série de commentaires qui ont été transmis au CoE le 31/08/2017
- OME complète en disant que ces commentaires ont été basés, principalement, sur le Rapport alternatif du BDF relatif à la mise en œuvre de l'UNCRPD et sur une série d'avis du Conseil supérieur national des personnes handicapées (CSNPH)
- DTE précise que, cette fois, il y a eu une réaction du CoE qui a transmis les commentaires du BDF à l'Etat belge en demandant de réagir. Au travers de certains contacts, il constate qu'il y a des messages qui partent du fédéral vers les Régions pour solliciter leurs réactions. C'est un bon signe : cela nécessitera une réaction de la part des différents gouvernements belges
- EdS insiste sur l'intérêt du processus : ce que l'on veut, c'est que cela bouge en Belgique

6) EDF – Board du 7/10/2017 à Tallinn

- a) PG explique la situation d'indisponibilité dans laquelle se trouve GM. Elle ne pourra donc pas être présente à Tallinn
- b) Il continue en précisant que les statuts de l'EDF permettent d'envoyer un second participant sur fonds propre. La demande a été faite aux membres du CA afin de savoir s'ils souhaitaient participer au Board, en qualité d'observateur. Vu que personne n'était disponible, PG a demandé à DTE si un membre du secrétariat serait disposé à se rendre à Tallinn. OME a accepté. Il ira au Board de l'EDF et exposera la position du BDF, sans avoir le droit de vote.
- c) DTE explique pourquoi on n'a pas proposé cette possibilité à TD : étant donné qu'il ne fait pas encore officiellement partie du CA, il a semblé plus prudent de ne pas le mettre en lumière pour ne pas risquer de voir une autre organisation s'interroger sur le fait qu'il aille déjà au Board de l'EDF

- d) EdS demande qu'à l'avenir le processus de décision soit plus clair, car elle n'avait pas conscience de la décision d'envoyer un membre du secrétariat jusqu'au moment de donner son autorisation sur la dépense en tant que trésorière
- e) OME explique le contexte temporel très court dans lequel la décision a été prise. A l'avenir, une plus grande attention sera apportée à cet aspect des choses

7) EDF – Parlement européen des personnes handicapées – 6 décembre 2017

- a) liste des participants BDF
 - a. PG explique que le Parlement européen des personnes handicapées est une initiative de l'EDF qui se réalise tous les 4 ans. C'est l'occasion de rassembler beaucoup de Personnes Handicapées, de représentants de la société civile, de membres du Parlement européen et de la Commission européenne, pour discuter des thématiques liées à la situation des personnes handicapées. Il y a 4 ans, c'était lui-même et RV qui y avaient représenté le BDF. Cette fois il y représentera l'AEH, ce qui va peut-être poser problème vu qu'il est inscrit par l'AEH et par le BDF.
 - b. OME précise que la question sera réglée avec le secrétariat EDF prochainement
 - c. PG continue en disant qu'il a reçu les félicitations de l'EDF car le BDF a inscrit 26 participants
 - d. OME invite les personnes qui ne sont pas encore inscrites à le lui signaler : il y aura certainement de la place pour tous : l'EDF bat régulièrement le rappel
- b) demande de prise de parole d'Inclusion
 - a. PG explique qu'Inclusion a inscrit un grand nombre d'auto-représentants et propose que certains d'entre eux prennent la parole
 - b. TD souligne que ces prises de parole seraient symboliquement très importantes
 - c. DTE précise qu'à ce stade, les prises de parole seraient limitées à 2 minutes par délégation de la société civile par Etat membre ce qui est très court
 - d. EDS considère qu'il est très important de donner la parole aux auto-représentants
 - e. OME propose une rencontre avec le CA du BDF d'ici au mois de novembre pour les aider à préparer leur intervention
 - f. TD répond positivement : ce serait possible lors du CA du 14/11
 - g. Le CA décide que l'essentiel de la prise de parole serait confiée à un auto-représentant

8) EDF – Journées européennes des personnes handicapées – 4-5 décembre 2017

- a) Thèmes
 - a. Les thèmes ne sont pas encore connus officiellement
- b) Participants BDF
 - a. OME explique que le secrétariat va envoyer les noms des participants en fonction du tableau. TD pourra choisir le jour qui l'intéresse le plus en fonction des thématiques

9) EDF – Groupe d'experts par e-mail : experts du BDF

- PG explique que les groupe d'experts par e-mail ont été mis en route par l'EDF pour la préparation technique des dossiers

- DTE rappelle que l'on demande aux experts de faire un rapport régulier de ce qui se passe dans leur groupe et de toujours mettre le secrétariat du BDF en copie de leurs réponses à l'EDF car la responsabilité reste celle du BDF
- OME signale qu'il a proposé de s'inscrire dans le groupe d'expert « Conseil de l'Europe » et que si certains membres du CA souhaitent encore s'ajouter pour certains groupes, c'est vraisemblablement encore possible

10) BDF - Carte européenne du handicap

Invité : Gauthier Cocle

- a) état d'avancement du dossier
 - a. Gauthier Cocle (GC) rappelle les grandes lignes du projet :
 - i. Projet lancé en juillet 2015.
 - ii. 8 états membres ont répondu à l'appel d'offres européen
 - iii. Objectif = mise en place en Belgique de la carte EU du handicap
 - iv. Domaines d'application retenus par la Belgique : Culture / Sports / Loisirs et Tourisme
 - v. Développement du système en partenariat avec les 5 Administrations Handicap. Il met en place un système commun et public pour l'échange d'informations entre ces 5 administrations institutions. Il est développé avec la banque carrefour de la sécurité sociale pour l'aspect technique et une firme privée pour l'impression de la carte
- b) *Kick-off* : préparation de la prise de parole
 - a. Processus long et difficile. Les 5 ministres concernés se sont mis d'accord sur la date du 19 octobre pour le lancement officiel de la carte.
 - b. A partir de cette date, les personnes handicapées pourront demander la carte. Le lancement sera soutenu par une campagne de communication
 - c. Au niveau européen, ont été retenus les mêmes principes que ceux en vigueur pour la carte européenne de stationnement : l'Etat membre décide des critères de reconnaissance, avec un système de reconnaissance mutuelle
 - d. La procédure de demande sera expliquée dans la campagne de communication
 - e. La sensibilisation des prestataires (parcs d'attraction...) est en cours, mais il apparaît nécessaire de l'intensifier. A eux à eux de choisir les « avantages » auxquels ils donnent droit. Les administrations handicap sont passées par les ministères concernés ou par des coupoles (ADEPS, BLOSO, etc.). Les brochures produites n'étaient pas suffisantes. Donc renforcement pour avoir une base suffisante de prestataires : on essaye par les villes, les provinces... On a des contacts plus directs avec de grosses structures comme les parcs d'attraction et les prestataires qui donnent déjà des « avantages »
 - f. Chaque prestataire recevra, affiche, sticker et logo à utiliser dans sa communication
 - g. La communication vers les personnes handicapées se déploie de la manière suivante
 - i. Un site Internet a été développé en 4 langues ainsi qu'en « facile à lire » et vidéos en langue des signes. La labellisation *Anysurfer* est en cours. Y est présenté : le projet, les procédures, les aspects d'accessibilité, les liens vers les partenaires et leur site, y compris la CE et donc vers les 7 autres Etats membres participant
 - ii. Des brochures sont diffusées : Brochure « facile à lire » et « brochure classique »
 - iii. Des affiches sont prévues

- iv. Une stratégie de distribution par les réseaux spécifiques au handicap est développée au départ des 5 Administrations Handicap, via communes, CPAS, mutualités, etc.
- v. Une campagne plus large, tous publics, est prévue. Son ampleur dépendra des coûts et du budget disponible
- h. *Kick-off* proprement dit : le 19/10/2017
 - 1. Événement d'une ½ journée
 - 2. Les 5 ministres compétents
 - 3. La Commissaire européenne Marianne Thyssen
 - 4. Intervention de la société civile
 - 5. 2 prestataires qui ont une action reconnue, marquante. Il leur sera demandé de mettre en avant la plus-value d'accepter la carte
 - 6. Présentation du site Internet
 - 7. Nous sommes encore en recherche d'une salle : deux possibilités
 - a. Auto World
 - b. Musées Royaux des Beaux-arts
 - 8. Représentants du public cible : les Administrations Handicap, les partenaires, les conseils représentatifs, etc.. Le tout sera fait exclusivement sur invitation
 - 9. Et, bien sûr, la presse
 - 10. Un *Save the date* sera envoyé cette semaine
 - 11. Une invitation plus complète avec les modalités concrètes et la possibilité d'exprimer les besoins éventuels sera ensuite envoyée
 - 12. En fonction de la salle qui sera retenue et des accords à trouver avec les organisateurs, la possibilité sera cherchée d'organiser un événement moins protocolaire pour les invités, en marge de la partie officielle : exemple : visite du musée
- i. Questions-réponses
 - i. VvdE : les prestataires peuvent-ils décider d'accepter la carte ou non ?
 - 1. DTE : oui, ils doivent s'inscrire en ligne et bénéficieront de la visibilité
 - 2. GC : nous avons dû prendre la décision de ne pas créer une base de données. C'était impossible faute de moyens et de personnel pour la mise à jour régulière d'une telle base
 - 3. OME : mais les prestataires recevront le sticker et le logo. Ils pourront l'utiliser sur leur site et il sera ajouté sur les sites qui les référencent
 - ii. EdS : il n'y aura pas de contrôle sur le fait que le prestataire respecte réellement ses engagements ?
 - 1. GC : non, ce n'est pas possible en fonction du budget dont nous disposons. Mais ils ont un engagement moral du fait d'entrer dans le processus
 - iii. TD : quels sont les critères d'obtention de la carte ?
 - 1. GC : si la personne est reconnue handicapée par une des 5 Administrations Handicap, elle peut obtenir la carte. Elle doit introduire sa demande auprès de l'administration où elle est reconnue
 - iv. VvdE : le porteur de la carte peut s'en servir dans les 7 autres Etats membres partenaires ?
 - 1. DTE oui. L'objectif est, aussi par la suite, d'inciter à l'extension à plus d'Etats membres

- v. PSch : ce sera bien la même carte partout ? Car au niveau de l'Euregio, le défaut principal a été qu'il y avait des différences entre les cartes allemandes, luxembourgeoises et belges
 - 1. GC : oui ce sera bien la même carte, développée sur un modèle européen
- vi. OME : Au niveau des invités, qui est invité pour l'EDF ?
 - 1. DTE : on leur a demandé de nous communiquer 6 noms
- vii. OME : Ne serait-il pas envisageable d'avoir une collaboration avec Cap 48 pour obtenir un accès aux média RTBF ?
 - 1. DTE : non, il ne faut pas mélanger les objectifs
- j. La communication vers les personnes handicapées
 - i. GC explique qu'il y aura des brochures, des affiches, la possibilité de relais par les Organisations Représentatives des Personnes Handicapées. On peut tout fournir à celles—ci. Envoyez vos demandes au secrétariat du BDF, au plus tard fin septembre ; Nous ferons suivre
 - ii. La campagne de communication sera lancée lors du *kick-off*, mais on peut tout vous fournir dès ce jour-là
 - iii. La communication vers les prestataires est en cours. On lance des contacts directs. Avez-vous des contacts privilégiés ? Si oui, merci de faire le relais
- k. PG remercie GC pour sa présentation. Malheureusement il ne pourra pas être présent le 19/10.
 - i. DTE souligne que c'est dommage car PG était vraiment à l'initiative de ce projet

11) BDF – Conseil d'administration : Valérie Neysen - Etat de la situation

- OME : rappelle l'historique de cette situation malheureuse. Jusqu'à présent, le secrétariat n'a pas considéré la démission de VN comme définitive, mais il faut sortir de l'incertitude
- DTE rappelle que GM avait dit qu'elle relancerait un membre du CA de la FFSB. Il faudra l'interroger dès son retour
- PG considère qu'il faut reprendre contact avec le Président FFSB
- EdS demande si c'est l'asbl qui est membre du CA ?
- DTE relit les passages utiles des statuts. L'AG est composé d'associations, et désigne des personnes comme administrateurs. Donc l'administratrice est VN
- EdS en fonction des résultats obtenus par GM dans sa démarche, il faut prévoir de prendre acte officiellement et écrire à VN pour lui demander, sur base de son dernier e-mail qui renvoie à une décision du CA de la FFSB de mai, quelle a été la décision prise par ledit CA quant à son remplacement

12) BDF - Organisations membres : candidature de « Les amis des aveugles »

- PG explique que le secrétariat a reçu une demande d'information de la part de l'asbl *Les amis des aveugles*
- Le CA s'en réjouit et demande comment se déroulera la procédure
- OME explique que le secrétariat a simplement envoyé à l'asbl un e-mail précisant quels sont les documents nécessaires. Dès qu'il aura reçu cela, il préparera le

dossier et soumettra au CA. Le CA transmettra à l'AG qui prendra la décision formelle

13) UNCRPD : Formation ERA

- OME explique qu'il a rentré sa candidature mais que le formulaire "on-line" stipulait "réservé aux personnes ayant une formation juridique", contrairement à ce qui était le cas lors de la formation précédente à laquelle il avait participé. Il n'a pas reçu de nouvelles depuis. Donc, le BDF ne participera pas à cette formation.

14) ONU – Traité de Marrakech – Ratification par la Belgique

- VDE explique que le Traité de Marrakech doit être ratifié par la Belgique. Le secrétariat souhaitait écrire au Ministre des affaires étrangères. Des informations complémentaires auraient été nécessaires de la part de RV. Malheureusement, il est absent
- PG décide de reporter ce point au prochain CA

15) Divers

- PG signale qu'il a reçu une invitation de la FFSB et demande si quelqu'un peut-il y représenter le BDF ? Personne n'étant disponible, il demande au secrétariat de lui préparer un e-mail d'excuse à la FFSB